



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

Procès-verbal

COMMUNE D'YVORNE
Séance du jeudi 28 mars 2019
à 20h00
Salle de la Grappe
Présidence : Christian BERNASCONI

M. le Président Christian BERNASCONI, ouvre la 18^{ème} séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillers et la Municipalité. Sont salués également, M. Francis Müller, huissier, ainsi que la secrétaire et le public.

1) Appel

L'appel fait constater la présence de 28 Conseillers, 6 excusés. Dès lors, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Lecture de l'ordre du jour

M. le Président informe qu'au point 5 *Election d'un membre à la Commission de recours* seront ajoutés les alinéas b) *Election d'un membre à la Commission des finances* et c) *Election d'un membre à la Commission de gestion*.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autre modification, **il est accepté à l'unanimité des membres présents** tel que modifié.

3) Adoption du procès-verbal du 7 février 2019

En page 3 et 4, M. Marco BENASSI précise qu'il s'agit de la DGMR et non la DGNR. Il rajoute, pour information, que les entités "routes cantonales" et "routes nationales" ont été séparées depuis le début de cette année. Ainsi, le personnel qui travaille sur l'autoroute se retrouve sous l'entité SIERA. Un article paraîtra certainement dans la presse.

Avec la modification, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciement à son auteur.

4) Assermentation d'un nouveau Conseiller

Suite à la démission de M. Jacques CUTTELOD, M. le Président, selon l'article 9 du règlement du Conseil communal d'Yverne, procède à l'assermentation de Diego TABORD qui prête le serment selon l'article 5. M. Diego TABORD est assermenté, selon la procédure suivie lorsqu'il n'y a plus de vienne ensuite.

L'assemblée compte dès à présent 29 Conseillers présents, 6 excusés.

5) Elections

a) d'un membre à la commission de recours

Celle-ci est actuellement composée de 2 membres. Pour son bon fonctionnement, il faut la compléter d'un 3ème membre.

Pour le PLR, M. Jean-Daniel MARET propose Mme Oriane ENGEL. **Seule candidate, elle est élue tacitement selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal.**

Cette commission est dès lors composée de : Mme Oriane ENGEL, MM. Jean-louis CROT et Marc-André CONUS.

b) d'un membre à la commission des finances (siège vacant suite départ de M. Cuttelod)

Pour Arc-en-Ciel, Mme Danielle NICOLIER propose Mme Suzanne WAGNER. **Seule candidate, elle est élue tacitement selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal.**

Cette commission est dès lors composée de : Mme Suzanne WAGNER, MM. Jean-Louis CROT, Frédéric DELADOEY, Charles-Henri KOHLI et Stéphane VERDON.

(avec 2 / 5 membres, le groupe Arc en ciel est légèrement surreprésenté par rapport à la composition du conseil)

c) d'un membre à la commission de gestion (siège laissé vacant par Mme Wagner)

Pour le PLR, M. Jean-Daniel MARET propose M. Martin SUARDET. **Seul candidat, il est élu tacitement selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal.**

Cette commission est dès lors composée de : Mmes Yschelle BERNASCONI, Oriane ENGEL, MM. Marc HUTTENMOSER, Jean-Daniel MARET, Guy STALDER, Martin SUARDET et Sébastien TURRIAN. (groupe PLR surreprésenté avec 5/7 membres).

6) Rapports sur le préavis municipal N° 1-2019 concernant la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)

Mme Danielle NICOLIER donne lecture du rapport de la commission technique.

M. Charles-Henri KOHLI donne lecture du rapport de la COFIN.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et les conclusions du préavis municipal **sont adoptées à l'unanimité** comme suit :

le conseil communal d'YVORNE

Vu le préavis n° 01-2019 concernant la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA)

Ouï les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1) *d'autoriser la création de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA) telle que définie dans les statuts joints à ce préavis,*

2) *d'adopter les statuts par la signature de ces derniers,*

3) *d'adopter le projet de régionalisation tel que présenté.*

7) Rapports sur le rapport-préavis municipal N° 2-2019 concernant la demande de crédit d'urgence pour la rénovation des vestiaires du terrain de football de Pré Nové

La discussion est ouverte :

M. Jean-Luc ANSERMOZ, comme déjà évoqué lors du dernier Conseil, reste sur sa position, à savoir qu'il trouve dommage que la partie buvette ne soit pas englobée dans le préavis. Selon ses renseignements, le chauffage est défectueux, il fait froid en hiver et la partie WC mériterait aussi un coup de rafraîchissement et de peinture.

M. Jean-Luc ANSERMOZ a pu entendre que le conseil communal avait été accusé de n'avoir pas accepté la manière dont a été présenté ce projet et trouve dommage. La conséquence que cela engendre est un retard par rapports aux travaux. Les Conseillers ont été un peu cassés par rapport à ça.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Martin SUARDET donne lecture du rapport de la commission technique.

M. Stéphane VERDON donne lecture du rapport de la COFIN.

La discussion est ouverte :

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Edouard CHOLLET réagit à l'intervention de M. le Conseiller Jean-Luc ANSERMOZ qui est opportune. Il est vrai que la buvette n'est pas dans un état de fraîcheur idéal, des éléments de réponses ont d'ailleurs déjà été donnés à ce sujet. Il faut voir dans le préavis, que le volet sportif a été ciblé puisque seul celui-ci est recevable aux yeux de la fondation du sport vaudois. Un mélange des genres aurait quelque peu perturbé la recevabilité du dossier. S'agissant des travaux éventuels à effectuer, les utilisateurs n'ont qu'à s'approcher du municipal responsable qui fera les démarches nécessaires. Il faut savoir qu'une politique défensive des dépenses a été mise en place et elle porte ses fruits.

S'agissant de la 2ème remarque selon laquelle des personnes se seraient déchargées des responsabilités du retard des travaux sur le Conseil communal, M. CHOLLET fait savoir que la Municipalité a reçu une partie du comité du FC Yverne quelques jours après la séance du Conseil, il leur a simplement été dit qu'il s'agissait du jeux démocratique. La voie rapide a été choisie, mais elle avait l'inconvénient du style. Au nom de la Municipalité, M. CHOLLET a fait son mea culpa auprès de la COFIN. Cette façon de faire, de laisser le CC devant le fait accompli, n'avait d'autre but que d'accélérer la manoeuvre mais Yverne n'est pas habitué à cette façon de procéder et la Municipalité en a pris acte. Elle réservera le recours à cette solution pour les cas de force majeur.

Ensuite, M. Edouard CHOLLET remercie, au nom de la Municipalité, les commissions pour leurs rapports. Il relève la différence adverbiale entre le rapport technique et le préavis : le "dûment" étant appelé à devenir "partiellement". La Municipalité ne veut pas polémiquer sur cette histoire de "convention", peu nombreuses sont les communes possédant un tel document. M. BASSANG s'est approché de la commune d'Aigle pour obtenir un canevas, mais celle-ci n'a pas de directive, pour la simple et bonne raison qu'elle paie la totalité des frais inhérents à l'activité sportive footballistique (!) Néanmoins, la Municipalité a trouvé une solution et pourra greffer à cette trame le cas particulier d'Yverne. Quelques éléments de réponse ont été donnés dans le préavis, il s'agit simplement de mettre sur un bout de papier l'ensemble des activités qui sont contiguës aux nôtres. M. CHOLLET précise que ce genre de texte ne doit pas être validé par le Conseil communal, dès lors, il n'a pas à lui être soumis. Mais si, pour faire changer et régler définitivement la question de cet adverbe il faut passer par la solution de transparence, cela lui convient tout aussi bien, mais cela peut aussi rester ainsi jusqu'à ce le document en question soit lu.

Mme Tania ALLENBACH apprécie la transparence proposée par la Municipalité avec cette convention, mais dans quelle délai pense-t-elle la proposer ?

M. Alain BASSANG : l'établissement de ce document avance gentiment. Cela ne dépend pas que de la Municipalité, mais également du FC Yvorne avec lequel il faut s'entretenir. Il part du principe que lorsque les travaux seront terminés, cette convention pourra être présentée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE d'abord sur la proposition de modification du point 4 des conclusions (AMENDEMENT selon art. 73 du règlement), soit 4) De considérer la motion de M. le Conseiller Jean-Daniel Maret comme *partiellement* traitée au sens de l'art. 61 du Règlement du Conseil communal (RCC).

Acceptation à la majorité : 24 – Refus : 1 – Abstention : 4

Ensuite vote sur les conclusions amendées du préavis municipal qui **sont adoptées à la majorité (2 abstentions)** comme suit :

le conseil communal d'YVORNE

Vu le préavis n° 02-2019 concernant la demande de crédit d'urgence pour la rénovation des vestiaires du terrain de football de Pré Nové,
Ouï les rapports des commissions chargées de rapporter sur cet objet,
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) *d'accorder à la Municipalité un crédit d'urgence de CHF 110'000.-- pour financer la rénovation des vestiaires du terrain de football de Pré Nové,*
- 2) *d'amortir cette dépense sur 25 ans au maximum, la première fois dès l'exercice suivant la fin des travaux,*
- 3) *d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 110'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières,*
- 4) *de considérer la motion de M. le Conseiller Jean-Daniel Maret comme **partiellement** traitée au sens de l'art. 61 du Règlement du Conseil communal (RCC)*

8) Préavis municipal N° 3-2019 concernant la demande de crédit complémentaire pour la finalisation de la révision du nouveau plan d'affectation communal et son règlement

Mme Isabelle DEREGIS : en 2016, la Municipalité avait décidé de suspendre la révision du plan d'affectation communal initié en 2005. Il avait été souhaité attendre la mise en vigueur des dispositions légales et l'éclaircissement sur leur surdimensionnement. Le résultat du jugement du TF sur le permis de construire de plusieurs habitations en Socréttaz était également attendu. Les dispositions légales étant entrées en vigueur en 2018, le résultat du TF aussi, tout laisse penser aujourd'hui à croire qu'on est sur la dernière ligne droite. La Municipalité l'espère sincèrement et est convaincue qu'il s'agit du dernier budget présenté jusqu'à la mise à l'enquête de ce plan d'affectation communal.

Comme mentionné également dans le préavis, la révision du pack "PGA" est obligatoire et le Canton doit l'approuver le 20 juin 2022 au plus tard. Si on ne le renvoie pas d'ici cette date, on prend le risque que le Canton mette la commune en zone réservée pour des parties de secteur, voir pour la totalité de son territoire, ce qui ferait qu'on ne pourrait plus construire ou transformer.

De plus, il y a de fortes chances que le Canton se substitue à la commune, ce qui n'est fortement pas souhaitable.

La discussion est ouverte :

M. Jean-Luc ANSERMOZ demande un éclaircissement sur le montant de la phase 1, projet pour examen préliminaire. Dans le préavis, il est dit que cette phase est en route. Cela veut dire qu'il y a déjà de l'argent qui va être dépensé malgré que le préavis ne soit ni étudié, ni accepté ?

Mme Isabelle DEREGIS : Il y a eu, depuis 2005 beaucoup de travaux et des Municipaux responsables qui ne sont plus en place. Avant de reprendre la révision de ce plan d'affectation, des séances ont dû être tenues avec le bureau de l'urbanisme pour savoir où on en était et pour déterminer ce qu'il restait à faire. Ces séances ont aussi aidé à prendre des orientations qui ont permis de récolter des documents pour cet examen préliminaire, sachant que c'est une étape obligatoire. On est allé effectivement un peu de l'avant fin 2018 pour éviter des séances préparatoires qui auraient de toute façon été facturées et on aurait dépensé encore plus d'argent.

M. Jean-Louis CROT : ces plans doivent être révisés tous les 15 ans si son information est bonne. Est-ce que la base de ce projet va durer plus que 15 ans ou remettrons-nous tout sur métier dans 15 ans ?

Mme Isabelle DEREGIS : en principe, c'est à l'horizon de 15 ans, voir 20 ans, mais il va falloir tout revoir d'ici là avec l'évolution.

M. Jean-Louis CROT : c'est donc CHF 150'000.- pour 15 ans ?

Mme Isabelle DEREGIS le confirme.

Il n'y a plus de question, la discussion est close, le rapport est soumis à la COFIN pour étude et rapport.

9) Communications du bureau

- M. le PRÉSIDENT Christian BERNASCONI donne lecture de 3 démissions :

La secrétaire Mme Véronique DELADOEY au 30.06.2019
M. Charles-André DURGNAT, vice-Président au 30.06.2019
M. Luc MONOD, Conseiller au 01.04.2019

Concernant le poste de secrétaire du Conseil devenu vacant, une annonce est déjà visible sur le site Internet de la commune, il y aura une offre d'emploi également sur le prochain Vuargnéran à paraître prochainement.

- Prochaines séances du Conseil : 16 mai et 27 juin 2019
- M. le PRÉSIDENT a reçu des flyers à l'attention des Conseillers concernant le journal "Le Régional". Ceux-ci sont disponibles sur le bureau.
- M. le PRÉSIDENT se recommande de participer nombreux aux prochaines manifestations organisées et qui font vivre le village. Celles-ci sont consultables sur le site Internet du Cartel et de la commune.

10) Communications de la Municipalité

M. Michel WEIBEL

- La Municipalité a engagé M. André VANNAY de Versvey en tant que préposé RLVCR (règlement sur la loi vaudoise sur la circulation routière). Il débutera son activité tout prochainement et sera habilité à sanctionner les infractions selon l'art. 20 de ce règlement sur tout le territoire communal à l'exception des routes cantonales hors localités qui sont propriétés de l'Etat.
- La commune est confrontée depuis quelques temps à un refoulement d'eaux claires depuis le puit perdu qui se trouve dans la descente de l'escalier de la cave de la villa de Vers-Chenaux. L'équipe communale a remplacé des tuyaux d'écoulement des chenaux qui étaient écrasés, remplacé également des conduites d'eaux usées, mais malgré ça, l'eau coule encore. L'entreprise Atra à dès lors été mandatée pour la pose un tuyau d'évacuation entre ce puit perdu. Le montant des travaux reste dans les compétences de la Municipalité.

Jacques-Henri MULLER

- Les nouveaux tarifs et émoluments sur les déchets sont à disposition sur le site Internet de la commune. Tout y est mentionné. M. MULLER invite le Conseil à en prendre connaissance et reste à disposition pour les questions lors du prochain Conseil.

11) Divers et propositions individuelles

- M. Marco BENASSI prend connaissance des démissions de Mme DELADOEY et M. DURGNAT et souhaite les remercier. Pour avoir été de nombreuses années scrutateur, leur travail s'effectuait aussi le dimanche lors de votations ou d'élections dans de très bonnes conditions et a passé de très bons moments.
- M. Guy STALDER, concernant la communication envoyée par la Municipalité au sujet du stand de tir, est étonné de voir que la commission peut directement rapporter à la Municipalité sans avoir été apportée au préalable aux Conseillers.
M. Jean-Daniel MARET répond qu'il s'agit d'un règlement cantonal dont les statuts doivent être étudiés et un rapport doit être fait. Si des modifications sont à apporter à ces statuts, elles doivent être rapportées uniquement à la Municipalité.

M. Edouard CHOLLET ajoute que ce qui est valable pour le stand de tir est aussi valable pour la PC. Il y a différentes étapes de validation : les statuts sont tout d'abord soumis à la Municipalité qui fait ses remarques, ils repartent à l'instance émettrice, reviennent, et sont étudiés par une commission ad hoc qui fait part également de ses remarques. Son rapport repart à l'association émettrice et revient ensuite auprès du Conseil communal qui n'a plus d'autre choix que de valider ou refuser en bloc. Cette façon de faire est propre à ce type d'association. Ne croit pas que le processus démocratique soit court circuité.

- Mme Claire GLAUSER s'interroge sur le positionnement de la Municipalité au sujet de la 5G. Est-ce que la commune a eu des demandes de la part des opérateurs ?

M. Edouard CHOLLET a vu que le syndic d'une commune voisine s'engageait activement en défaveur de cette technologie. Pour l'instant, sur le plan politique, les partis partent un peu en ordre dispersé. La Municipalité a reçu de la part du parti des Verts, une recommandation et une demande invitant à faire prévaloir le principe de précaution. Elle a pris note de la chose, et eu un échange de type personnel et non politique sur ce point. L'OFEV est chargée de conduire une étude à ce sujet mais ne sait pas précisément ce qu'il va en ressortir, car même le monde scientifique ne part pas de façon groupée face à cette question. Mais la

Municipalité n'a reçu aucune demande formelle. On ne sait pas si les mâts existants peuvent être réutilisés, ou transformés et quelles incidences cela peut avoir. On n'a pas été insensible aux principes de précautions mais l'instance qui valide est le Canton qui a des lignes directrices précises à faire appliquer à ce sujet. Pour l'instant, on n'a pas encore eu le cas de figure, mais dès qu'on sera amené à répondre à un opérateur, le Conseil communal sera avisé de la position qui sera suivie. Il est vrai que c'est un sujet qui est problématique pour les petites communes, parce que c'est un règlement. C'est mis à l'enquête et ensuite on ne peut que difficilement s'opposer à quelque chose qui a été validé par des instances supérieures qui disposent de toutes les ressources techniques pour apprécier la demande en question. Cependant, M. CHOLLET appréhende un peu le moment où la question se posera car elle sera susceptible de présenter des problèmes épineux.

- M. Jean-Luc ANSERMOZ demande si la Municipalité a été interpellée par les TPC pour le manque d'éclairage à l'arrêt de bus se situant en bas de Rennauds. Un habitant du quartier lui a posé la question, car trouve cet endroit dangereux sans lumière.

M. Michel WEIBEL répond que les TPC les avait interpellés pour l'arrêt de bus du Lac Verney où des travaux ont été faits cet été, ainsi que pour l'arrêt de bus en face de la Badouxthèque. Par contre, rien n'a été demandé pour les Rennauds, qui, il est vrai, est très sombre.

M. Jean-Luc ANSERMOZ croit savoir que le chauffeur a de la peine à voir s'il y a du monde la nuit.

M. Michel WEIBEL assure que des remarques ont été faites uniquement sur les arrêts du Lac Verney et de la Badouxthèque. Rien n'est prévu aux Rennauds.

M. Edouard CHOLLET propose que pour faire triompher ce genre de dossier, il faut le faire porter par M. le Conseiller DERVEY puisqu'il était intervenu efficacement pour l'arrêt de bus des Ecots !!! Effectivement, la Municipalité est consciente du problème des Rennauds, ainsi que celui au pied de l'Ombren, elle en a d'ailleurs parlé en séance il y a plusieurs semaines. C'est toujours les finances qui commandent un peu mais prend note de la chose, car il faut aussi négocier avec les TPC pour la prise en charge financière des coûts.

- M. Jean-Luc ANSMEROZ, par rapport aux plastiques pendus dans les arbres en Sorettaz, la Municipalité a-t-elle trouvé le coupable ou du moins pensé à ce que le propriétaire les enlève un jour ?

M. Alain BASSANG répond que le Groupement des Agittes a été mandaté, car il faut prévoir une nacelle. Le devis est établi et il a été proposé à la personne fautive d'aller enlever ces déchets. Elle va d'ailleurs faire réagir l'ECA ou sa RC puisque cela été dû à de forts vents. Il s'agit par contre de l'acryl, et non pas des bâches en plastique.

- M. Jean-Luc ANSERMOZ demande des nouvelles sur l'avancement de l'enquête à l'encontre de C.R. Est-il possible d'informer le CC sur l'avancée de ce dossier ?

M. Edouard CHOLLET croit n'avoir évoqué aucun nom s'agissant de l'affaire évoquée par M. ANSERMOZ et la Municipalité n'a désigné personne. Il lui en laisse la responsabilité. Cependant, n'a pas de nouvelle concernant les irrégularités comptables qui ont été constatées à la commune pour la simple et bonne raison que l'enquête est toujours en cours. Pour plus d'informations, il laisse le soin aux Conseillers de s'adresser à Mme le procureur chargée du dossier.

- M. Nicolas DERVEY demande si la commune d'Yvorne est touchée par les travaux de la digue du Rhône 3?

M. Jacques-Henri MULLER répond qu'effectivement Yvorne est touchée par la correction de deux manières. Premièrement, la commune est riveraine sur toute la longueur au fil du Rhône par du terrain agricole exploité par la famille Aeppli qui va devoir céder un peu de terrain pour l'alignement Secondement, par la forêt de l'Isles des Clous qui va devenir une zone entièrement inondable, ce qui veut dire forêt alluviale, qui, en cas de débordement il y aura un gros problème d'ouverture de barrage et de pluie.

La digue au bord du Rhône sera supprimée, la route également et la digue sera déplacée sur la rive droite du canal qui lui, fera tampon écologique. Pour le moment, nous n'avons pas encore toutes les précisions techniques finalisées, c'est un chantier prévu assez loin dans le temps.

M. Nicolas DERVEY : on sait qu'il y a une décharge communale dans cette forêt, y a-t-il un risque que la commune doivent céder cette parcelle ?

M. Jacques-Henri MULLER répond qu'une campagne de sondage a été faite il y a 2 ans. Des déchets ont été trouvés, il reste encore tout un éventail de produits, mais cette décharge n'est pas considérée comme dangereuse. Elle n'a donc pas d'impacte de pollution à grande échelle et aucun assainissement spécial ne doit être fait. Elle sera désaffectée et déplacée mais pas au frais de la commune.

Pour compléter, M. Edouard CHOLLET informe qu'une séance de mise au point aura lieu le 8 avril à ce sujet mais au volet sylvicole et hydraulique s'ajoute encore l'aspect routier puisque l'Etat entend bien mettre son grain de sel au sujet de la circulation civile privée dans la plaine.

- Mme Tania ALLENBACH, concernant la promenade qui mène à la cascade, il avait été annoncé il y a quelques mois, des travaux d'entretiens à faire. Souhaite savoir ou cela en est.

M. Alain BASSANG doit se renseigner, mais logiquement, il faut attendre le printemps pour faire ce genre de travaux. Mais il assure que le message a été passé.

Il n'y a plus d'intervention, M. le Président Christian BERNASCONI remercie l'Assemblée de sa participation et **clôt la séance à 21h15**.

Le Président :

La Secrétaire :

Christian Bernasconi

Véronique Deladoey